

Vos tarifs au quotidien

Agriculteurs

Principales conditions tarifaires 2023

En vigueur au 1^{er} janvier 2023

Tarifs en € HT

✿ Tarifs inchangés

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

SUD MÉDITERRANÉE

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce livret tarifaire.



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques « **Bon à savoir !** », tout au long du livret tarifaire, les infos, les notes, les remarques à retenir.

Sommaire

	Dates de valeur	5
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	6
	Banque à distance	8
	Moyens et opérations de paiement	9
	Effets de commerce	14
	Offres groupées de services	15
	Irrégularités et incidents	16
	Financements bancaires	17
	Opérations à l'international	19
	Épargne, titres et placements financiers	20
	Assurances et prévoyance collectives	21
	Résoudre un litige	22



Dates de valeur**

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces	J
Versement	J
● Remise de chèques (J avec le C.A.C)	J+1
Paielement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement	J
Paielement d'un prélèvement SEPA	J
● Effet papier - remis avant E-10 jours calendaires* (E avec le C.A.C)	E+2
Effet télétransmis - remis avant E-10 jours calendaires	E+2
Effet présenté au paiement	J-1

* E = Encaissement

** Sous réserve d'acceptation de la banque.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte - compte courant	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	200,00 €
Services bancaires de base ⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte - Au sein du groupe Crédit Agricole - Hors groupe Crédit Agricole	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT

Relevés de compte

Périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	GRATUIT	GRATUIT
Décade ⁽²⁾	4,08 €/mois	GRATUIT
Tous les jours ouvrés	15,45 €/mois	GRATUIT

Relevés monétiques

Relevé hebdomadaire	GRATUIT
Relevé mensuel détaillé (selon réglementation IFR*)	GRATUIT
Relevé annuel adhérents	GRATUIT
Relevé annuel sur instruments financiers	GRATUIT
Relevé annuel des frais bancaires ⁽³⁾	GRATUIT

* IFR : Interchange Fee Regulation règlement européen

- (1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- (2) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.
- (3) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

Gestion du compte

● Frais de tenue de compte	10,20 €/mois
Frais de tenue de compte Association	4,50 €/mois
Tenue de compte SCI Familiale	3,20 €/mois
Frais de tenue de compte en devises	15,00 €/mois
Frais de tenue de compte syndic	4,50 €/mois
Frais de tenue de compte agences immobilières	12,50 €/mois
Frais de gestion non résident fiscal UE	4,00 €/mois
Frais de gestion non résident fiscal hors UE	20,00 €/mois
● Commission de mouvement <i>calculée sur les mouvements débiteurs du mois avec minimum de perception de 3,06 €/mois</i>	0,08 %
Commission de plus fort découvert <i>calculée sur le plus fort découvert mensuel</i>	0,07 %
Derniers comptes annuels non communiqués	50,00 €
Mise en place d'une procuration	GRATUIT
Désolidarisation de compte joint / annulation de procuration	42,53 €
Frais de recherche de documents ⁽⁴⁾	
- ancienneté ≤ à 1 mois (simple)	17,00 €
- ancienneté > à 1 année (complexe)	de 29,75 € à 89,25 €
Frais d'attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	133,02 €
Transformation des comptes PRO en comptes chèques	35,00 €
Réédition de documents en agence	
- documents divers	2,04 €/document
- relevé de compte (RDC) dans la limite de 4 relevés	5,10 €/document
Attestations	
- simple	20,40 €
- complexe	37,12 €
Centralisation de trésorerie	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de compte inactif ⁽⁵⁾ Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier	30,00 €/an maxi

(4) Pour toute demande de document ou de recherche dont le coût total est supérieur à 50 €, un devis préalable pourra être proposé, sur demande.

(5) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.



Banque à distance

Gestion du compte à distance par Internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL): abonnement mensuel ⁽⁶⁾

CAEL VISION PRO (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel)

GRATUIT

CAEL VISION PRO PLUS (VISION PRO avec virements externes au périmètre professionnel, consultation des effets)

2,04 €/mois

CAEL ACTION PRO (CAEL VISION PRO PLUS avec gestion des effets et ordres boursiers)

10,71 €/mois

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.ca-sudmed.fr
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit



Bon à savoir !

Avec ses applications MA CARTE et MA BANQUE, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- Consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- Simulation en ligne.
- Contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponibles gratuitement sur App Store, Google Play.

Accès libre sans abonnement.

Certificat électronique

- Ma signature EDI ⁽⁷⁾

10,00 €/mois

- Signature performance ⁽⁸⁾

4,00 €/mois

- Swift 3S Key (service de signature électronique)
"Swift secure Signature Key",
par token USB NG Pro

81,60 €/an

Services d'échanges de données informatisées

1 - EdiWeb ⁽⁹⁾

Droit d'accès, mise à disposition du relevé journalier d'opération, transmission et validation de fichier d'ordre

- avec signature performance
- avec ma signature EDI

27,03 €/mois

33,15 €/mois

2 - EBICS T et TS

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)

- EBICS T / TS

57,12 €/mois

(6) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

(7) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Premium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

(8) L'utilisation du certificat signature performance requiert un abonnement EDI WEB.

(9) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Retrait d'espèces en agence	GRATUIT
-----------------------------	---------

Remise et comptage d'espèces

Versement espèces hors automate	7,14 €
Versement espèces automate non conforme/détérioration fonctionnement de l'appareil	2 040,00 €

Chèques

Retrait de chéquier en agence	GRATUIT
-------------------------------	---------

Frais d'envoi de chéquier

• En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	7,54 €
---	--------

Frais d'acheminement du chéquier en pli simple à domicile :

• 1 ^{er} chéquier dans l'année	GRATUIT
• À partir du 2 ^e chéquier	2,55 €

Chéquier avec talon de correspondance	5,91 €/chéquier
---------------------------------------	-----------------

Carnet de remises	GRATUIT
-------------------	---------

Carnet de remises de chèque personnalisées	3,00 €
--	--------

Remise de chèques	GRATUIT
-------------------	---------

Frais d'émission de chèque de banque ⁽¹⁰⁾ ❖	25,00 €
--	---------

Confection de lettres-chèques (en fonction du nombre de chèques)	NOUS CONSULTER
--	----------------

Frais de traitement spécifique

- chèque non standard (traitement spécifique hors norme interbancaire)	NOUS CONSULTER
--	----------------

Frais de recherche et copie de chèque émis ou reçu

- moins de 12 mois de 1 à 3 chèques	17,00 €
- au-delà	NOUS CONSULTER

Frais d'opposition sur chèque émis	24,48 €
------------------------------------	---------

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte pour dépôt de fonds	GRATUIT
---------------------------	---------

Carte « Mastercard Professionnel » ⑈

à autorisation systématique et à débit immédiat	40,80 €/an
---	------------

Carte « Businesscard Mastercard » ⑈

- à débit immédiat	56,10 €/an
--------------------	------------

- à débit différé	56,10 €/an
-------------------	------------

Carte « Businesscard Executive Mastercard » ⑈

- à débit immédiat	131,58 €/an
--------------------	-------------

- à débit différé	131,58 €/an
-------------------	-------------

Frais de mise à disposition de la carte

- en agence	GRATUIT
-------------	---------

- à domicile par pli simple	GRATUIT
-----------------------------	---------

- à domicile par pli recommandé AR	7,54 €
------------------------------------	--------

Modification du plafond de la carte	10,20 €
-------------------------------------	---------

Rédition du code confidentiel	11,22 €
-------------------------------	---------

Rédition de carte en urgence	17,54 €
------------------------------	---------

Frais de refabrication de carte (pour tout motif)	14,28 €
---	---------

(10) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.



Bon à savoir !

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre conseiller.

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte

- par la banque
- par le titulaire
- par l'entreprise

GRATUIT

3 - Retrait d'espèces par carte aux Distributeurs Automatiques de Billets

Retraits⁽¹¹⁾ dans les pays de l'Espace Economique Européen⁽¹²⁾, en zone euro⁽¹³⁾

Caisse régionale	GRATUIT
Crédit Agricole	GRATUIT
Autres banques zone euro : - « Businesscard Executive Mastercard » - « Businesscard Mastercard » - autres cartes	1,00 €

Retraits⁽¹⁴⁾ dans les pays de l'Espace Economique Européen⁽¹²⁾, hors zone euro

Autres banques de l'Espace Économique Européen Hors zone euro	3,62 €/opération + 2,20 % du montant de l'opération
Autres banques Hors Espace Économique Européen	

4 - Paiements⁽¹⁵⁾ par carte en euros

Zone euro ⁽¹³⁾	GRATUIT
Zone Espace Économique Européen hors zone euro - « Businesscard Executive Mastercard » - « Businesscard Mastercard » - autres cartes	0,40 €/opération + 2,20 % du montant de l'opération
Hors zone Espace Économique Européen - « Businesscard Executive Mastercard » - « Businesscard Mastercard » - autres cartes	0,40 €/opération + 2,20 % du montant de l'opération

(11) Retraits en euros ou équivalent en devises suédoises dans l'Espace Économique Européen

(12) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

(13) La zone EURO couvre 19 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère, Andorre et Vatican.

(14) Et dans l'Espace Économique Européen avec une autre devise que euros et devises suédoises.

(15) Paiements par carte, en euros ou équivalent en devises suédoises, dans l'Espace Économique Européen

5 - Acceptation des paiements par carte en euro

Frais d'adhésion aux réseaux monétiques

[NOUS CONSULTER](#)

Commission sur chiffre d'affaires

[NOUS CONSULTER](#)

Équipements en proximité

Matériels

Up2Pay mobilité ⁽¹⁶⁾

à partir de 17,00 €/mois, commission en
fonction du service et des options
[NOUS CONSULTER](#)

Up2Pay magasin ⁽¹⁷⁾

TPE Fixe

location 19,38 €/mois

TPE portable

26,52 €/mois

TPE Fixe Radio GPRS
TPE 3G Internet

36,72 €/mois

TPE éditeur lecteur
de chèques

19,38 €/mois

Offre e-commerce

Les services e-transactions ⁽¹⁸⁾
(option du contrat d'acceptation)

[NOUS CONSULTER](#)

- (16) Up2Pay mobilité fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone ou votre tablette, connecté en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Up2Pay mobilité est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2Pay magasin avec AVEM.
- (17) Up2Pay magasin fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre tablette numérique et d'un lecteur de carte connecté. Up2Pay magasin est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2Pay magasin avec AVEM (Société par Actions Simplifiée, au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé 14 rue Louis Blériot, CS10 038, à Bruz Cedex (35172), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236).
- (18) L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard ainsi que la solution de paiement Paylib. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessitent l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

Prélèvements SEPA ⁽¹⁹⁾ (SDD) ⁽²⁰⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ⁽¹⁹⁾ (ICS) auprès de la Banque de France	34,00 €
Pack prélèvement ⁽²¹⁾ SEPA ⁽¹⁹⁾ transmission des remises, crédit en compte, reporting des impayés, relevé de compte télématique, avec des détails de mise en recouvrement raccourcis et un compte crédité à l'échéance du prélèvement.	Intégré dans le service EDI Web
Prélèvements ⁽²¹⁾ SEPA ⁽¹⁹⁾ télétransmis à l'encaissement ⁽²¹⁾	
• traitement à l'unité ❖ - par prélèvement SDD Core ⁽²²⁾ - par prélèvement SDD à échéance - par prélèvement SDD B to B	0,33 €
Traitement des rejets :	
- impayé SEPA à la charge du remettant	13,26 €
Révocation	GRATUIT
Demande d'autorisation B to B (sauf certains organismes publics)	10,71 €

Prélèvements SEPA ⁽¹⁹⁾ (SDD) ⁽²¹⁾ reçus

Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE	
- mise en place	10,71 €
- mise à jour	5,40 €
- suppression	GRATUIT
Opposition sur SDD	GRATUIT

Autres frais

Forfait pour demande de rejet et recherches / attestations sur virements et prélèvements	25,50 €
--	---------

(19) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Royaume Uni, Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin.

(20) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(21) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

(22) Échéance moins 1 jour ouvré.

Virements SEPA (SCT) émis ⁽¹⁹⁾

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen ⁽²⁴⁾ soumis au règlement CE n° 924/2009 et Monaco zone SEPA sauf Suisse ⁽²³⁾ ⁽²⁵⁾

Virement instantané	< 1 500 € = 1,50 €/opération > 1 500 € = 5,00 €/opération
---------------------	--

Virements SEPA (Single Euro Payments Area)

Frais par virement occasionnel SEPA

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
vers un compte de la Caisse régionale **GRATUIT**

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel en agence)
vers un compte hors de la Caisse régionale **5,00 €**

Frais par virement permanent SEPA

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte de la Caisse régionale **GRATUIT**

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte hors de la Caisse régionale **GRATUIT**

Virement interbancaire SEPA via Internet  **0,30 €**

Frais de mise en place d'un virement permanent (agence)
(gratuit si mise en place Internet) **16,32 €**

Frais pour virement SEPA mail e-facture (débitéur ou créancier) **GRATUIT**

Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)
- agence **17,95 €**
- télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽²⁶⁾ **5,00 €**

(23) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Royaume Uni, Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin.

(24) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

(25) La Suisse n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 924/2009, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

(26) Frais prélevés à chaque virement.



Effets de commerce

Effets à l'encaissement

LCR/BOR Support papier :	
- traitement par remise d'effet	6,12 €
- présentation à l'acceptation, par effet	6,12 €
LCR/BOR Télétransmission	
- traitement par remise d'effet	1,12 €
- présentation à l'acceptation, par effet	0,43 €
Prorogation, réclamation, avis de sort	18,76 €
Commission d'incident : par effet	27,54 €
Remise à l'escompte	87,72 €
Frais de rejet d'effet au paiement	18,76 €



Offres groupées de services ⁽²⁷⁾

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Compte à Composer Agri ⁽²⁷⁾ : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce livret tarifaire.

SOCLE

Frais de tenue de compte actif	
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Agri Gestion)	
Consultations et gestion de vos comptes sur SmartPhone (Ma Banque Pro)	
E-relevé et relevé de compte (décadaire)	
Solde journalier par mail ou SMS	
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS	
Chèques crédités en jour de remise	J
Effets crédités à la date de l'échéance	E
Commission de mouvement	
Assurance de vos moyens de paiement (sécuriCOMPTE Agri Plus) ⁽²⁸⁾	
Exonération chéquier talon gauche	

Flux confiés	◀ 20 K€	20 - 70 K€	70 - 170 K€	170 - 300 K€
Tarifs mensuels	10,81 €	20,91 €	27,74 €	30,09 €

Flux confiés	300 - 750 K€	750 - 2 000 K€	2 000 - 3 000 K€
Tarifs mensuels	32,64 €	42,33 €	65,00 €

MODULE Placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie sur des supports d'épargne	2,00 €/mois
--	-------------

Autres offres groupées de services

Compte Service Agri ⁽²⁹⁾ (cette offre n'est plus commercialisée)	de 14,28 € à 52,02 €
--	----------------------

(27) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri, ou Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

(28) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(29) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri, ou Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.



Irrégularités et incidents ❖

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽³⁰⁾	
- par opération	8,60 €
- maximum par jour	25,80 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,50 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	14,50 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque	30,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁽³¹⁾	
- d'un montant < 50 €	30,00 €
- d'un montant ≥ 50 €	50,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	37,00 €
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	11,00 €
Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽³²⁾	
- si l'opération < 9,99 €	GRATUIT
- si l'opération ≥ 10,00 €	100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que faute de provision	20,00 €
Frais de rejet de virement faute de provision	20,00 €
Ouverture de dossier pour traitement :	
- Saisie attribution	111,00 €
- Frais par saisie Administrative à tiers détenteurs.	10 % MAXIMUM DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100,00 €
Frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)	111,00 €
Frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	13,00 €

(30) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...

(31) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(32) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.



Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	87,72 €
Commission d'engagement	de 0,15 % avec un minimum de 54,57 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25 % du montant de la ligne
Minimum	de 26,01 € à 155,04 €
Maximum	de 155,04 € à 517,65 €

Cession de créance loi Dailly

Frais de dossier pour mise en place	87,72 €
Commission d'engagement	de 0,15 % avec un minimum de 54,57 €
Frais de dossier pour réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25 % du montant de la ligne
Minimum	de 26,01 € à 155,04 €
Maximum	de 155,04 € à 517,65 €
Commission de notification par créance	23,05 €
Commission de remise de bordereau	8,87 €

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme - demande en agence	de 0,50 % avec un minimum de 102,00 €
---	---------------------------------------

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier crédit moyen terme - demande en agence	de 1,00 % avec un minimum de 306,00 €
---	---------------------------------------

Crédit Bail

Frais de dossier	NOUS CONSULTER
Taux	NOUS CONSULTER

Avals, garanties bancaires et cautionnement

Engagement par signature : garantie à première demande, garantie de bonne exécution, caution de remboursement d'avance, caution de restitution d'acompte, caution douanes, caution fiscale, caution fournisseurs...

Taux de commissionnement	NOUS CONSULTER
Mise en place frais de dossier - minimum	153,00 €
Hypothèque	
- mise en place	83,84 €
- mainlevée partielle	52,12 €
- mainlevée totale	52,12 €

Autres frais

Modification sur financement réalisé (aménagement)	
- simple	61,20 €
- complexe	306,00 €
Réaménagement de prêt*	306,00 €
Avenant au contrat	306,00 €
Attestation de prêt soldé	17,00 €
Réédition du tableau d'amortissement	20,40 €
Édition de décompte de crédit, attestations diverses concernant le prêt	20,40 €
Frais d'information annuelle des cautions (prélevés à l'emprunteur)	GRATUIT
Délégation d'assurance externe	83,74 €
Nantissement de parts de société civile, fonds de commerce, matériels...	612,00 €
Nantissement de produits financiers	280,50 €
Nantissement d'actions de société	1 020,00 €

* Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.



Opérations à l'international *

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos Conseillers du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

LES VIREMENTS EUROPÉEN (SEPA)

Soumis au règlement européen 924/2009.

Opérations par virements, en Euros ou en devises suédoise, dans l'Espace Économique Européen (EEE), automatisables avec l'IBAN (*International Bank Account Number*) du bénéficiaire et le code BIC (*Bank Identifier Code*) de la banque.

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

VIREMENTS EMIS

Virement EEE ♣	5,00 €
Virement EEE transmis par EDI/WEB ♣	0,23 €
Autres opérations hors EEE	0,155 % avec minimum 22,64 € et maximum 47,94 €
+ commission de change	0,355 % avec minimum 3,36 € et maximum 28,15 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

VIREMENTS REÇUS

Virement EEE	GRATUIT
Autres opérations hors EEE	0,105 % avec minimum 13,46 € et maximum 31,21 €
+ commission de change	0,355 % avec minimum 3,36 € et maximum 28,15 €

* Notre tarification s'entend hors frais pris par la banque étrangère.



Épargne, titres et placements financiers

Opérations sur titres et bourse

Droits de garde

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente

Droits fixes		24,65 €
Droits proportionnels		
	valeurs Crédit Agricole	0,050 %
	valeurs hors Crédit Agricole	0,233 %
	valeurs étrangères	0,333 %
	commission par ligne	3,40 €
Montant global des droits de garde		
	Minimum	28,56 €
	Maximum	333,33 €

Frais de bourse - France (Actions - Obligations) Hors frais de marché

Plateforme Bourse		1,550 %
	Minimum	22,23 €
Internet « Pro Action Bourse »		0,70 %
	Minimum	8,87 €

Épargne salariale: PER CONVERGENCE ⁽³³⁾

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement.

Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et
Plan d'Épargne pour la Retraite collectif (PERCOI)

- Création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs (forfait annuel)
- Frais d'entrée PEI + PERCO

[NOUS CONSULTER](#)
[NOUS CONSULTER](#)

(33) L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PERCOI). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris - France.



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance ⁽³⁴⁾	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽³⁴⁾	
Protection revenus AGRI ⁽³⁴⁾	
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽³⁵⁾ - Initiale - Intégrale	
Protection Travailleur Isolé ⁽³⁷⁾	
Accordance ⁽³⁴⁾ : préparation de la retraite ou de la transmission	

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque agricole ⁽³⁵⁾	NOUS CONSULTER
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés - Complémentaire Santé ⁽³⁵⁾ - Assurances santé collectives ⁽³⁴⁾	

Assurance de vos biens professionnels

Assurance multirisques climatiques, aléas climatiques, mortalité des animaux ⁽³⁵⁾	NOUS CONSULTER
Assurance Cyber Protection ⁽³⁵⁾	
Assurance véhicule professionnel ⁽³⁵⁾	
Assurance des Automoteurs agricoles et de manutention ⁽³⁵⁾	
Assurance des Automoteurs agricoles ⁽³⁵⁾	
SecuriHELP Agri ⁽³⁶⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	6,00 €/mois soit 72,00 €/an

Autres services

● SecuriCOMPTE Pro/Agri ⁽³⁶⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)	36,00 €/an
---	-------------------

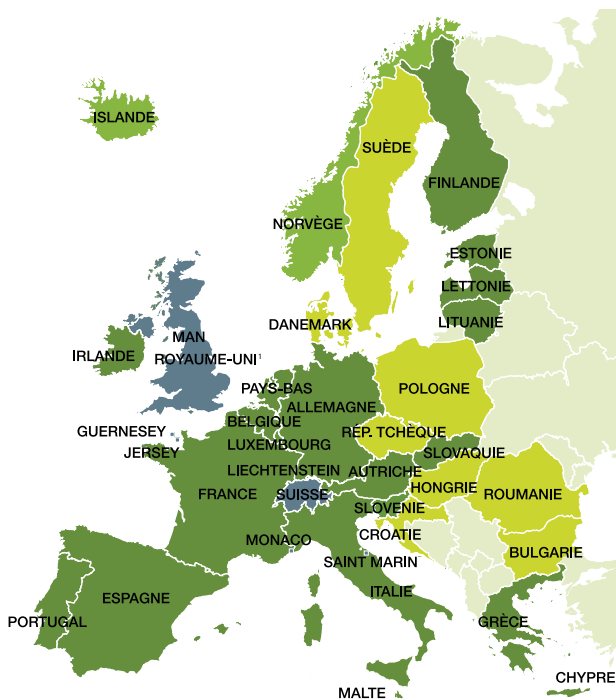
(34) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard – 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

(35) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

(36) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(37) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro *

● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

Recours internes

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : 30 rue P. Bretonneau -

BP 39923 - 66832 Perpignan Cedex 9 [ou en écrivant à l'adresse suivante : relations.clients@ca-sudmed.fr, en indiquant votre nom, prénom, coordonnées et numéro de compte].

L'agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les 48h et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

Ce Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Recours externes

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : LE MEDiateur auprès de la FBF - Pour le Crédit Agricole Sud Méditerranée - CS 151 - 75 422 PARIS Cedex 09 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site Internet du Médiateur : <https://lemediateur.fbf.fr/>. La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site Internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par Internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site Internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site Internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Conditions : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://ca-assurances.com/contact-o>)

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Pour toute autre litige, le Client peut recourir à l'action civile.

Pour contacter votre agence

- Pyrénées-Orientales

04 68 88 88 88

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

- Ariège

05 61 66 26 26

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

SOS Cartes

09 69 39 92 91

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)

Ecoute clients

0 974 750 968

(numéro non surtaxé, prix d'un appel,
accessible de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi)



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE

Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie De Bourg, Narbonne - 10/2022 - PSM2973 - Conforme aux exigences environnementales. Ne pas jeter sur la voie publique.

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

SUD MÉDITERRANÉE